



Le vote à l'Assemblée nationale n'efface pas les exigences des salariés.

Si la loi vient d'être adoptée par un passage en force de la majorité à l'Assemblée nationale, le débat parlementaire est loin d'être terminé, à compter du 4 octobre, le débat aura lieu au Sénat. La loi est loin d'être promulguée.

La détermination de l'ensemble des organisations syndicales n'est pas liée au calendrier parlementaire et gouvernemental.

Les journées de grèves et de manifestations des 24 juin et 7 septembre ont donné un caractère exceptionnel à la mobilisation unitaire pour sauvegarder et améliorer notre système de retraite.

Plus de deux millions et demi de salariés ont manifesté leur opposition au projet de réforme injuste du gouvernement, refusant notamment le report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans.

Cette réforme est injuste. Elle pénalise les femmes, les précaires, les jeunes, tous ceux qui ont commencé à travailler tôt. Pour tous, elle cumule allongement de la durée de cotisations, recul de l'âge de la retraite et baisse du montant des pensions.

Un recul de deux ans de l'âge de départ à la retraite, c'est un million d'emplois en moins pour les jeunes.

Engageons massivement le rapport de force avec le gouvernement pour :

- ***défendre le système par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle en priorisant le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises ;***
- ***obtenir la garantie du droit à la retraite à 60 ans à taux plein avec au moins 75 % du salaire sur les dix meilleures années dans le privé et les six derniers mois dans le public, et en aucun cas inférieur au Smic ;***
- ***pas d'allongement de la durée de cotisations ;***
- ***imposer la reconnaissance de la pénibilité du travail avec l'ouverture des droits au départ anticipé avant 60 ans, dans un cadre collectif sans être subordonné à un quelconque taux d'incapacité. Cette reconnaissance doit être basé sur l'exposition aux risques ;***
- ***prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée ;***
- ***le maintien des droits familiaux.***

Exigeons de véritables mesures de progrès capables de pérenniser le système par répartition et de garantir des pensions de haut niveau pour l'ensemble des retraités, les actuels et les futurs !

Le 23 septembre, l'ensemble des organisations syndicales appellent les salariés à faire grève et à manifester avec les retraités, les privés d'emploi, les jeunes ...

Au Ministère de la Culture, toutes les organisations syndicales (CFTC-CFDT-CGT-FO-FSU-SUD-UNSA) appellent l'ensemble des agents à participer aux AG déjà programmées dans les services et établissements du ministère pour réussir la grève du 23 septembre et réunir les conditions de la reconduction du mouvement de grève dès le 24 septembre.

(préavis de grève reconductible à partir du 23 septembre déposé au Ministère de la Culture).

Tous en grève et dans la rue dès le 23 septembre !